

Le conseil municipal s'est réuni le 22 juin 2010 à la mairie

RACCORDEMENT AU RESEAU GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le raccordement au réseau gaz naturel des bâtiments communaux suivants : Mairie, Eglise de Stutzheim, Atelier, et Presbytère par Réseau GdS pour une participation communale totale de 4 150,- € HT – 4 963,40 € TTC

ŒUVRE D'ART / MOBILIER URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le règlement des honoraires du sculpteur d'un montant de 4 000,- € TTC et de l'architecte pour la réalisation d'un dessin technique pour un montant de 1 500,- € TTC concernant l'œuvre d'art – mobilier urbain.

REPLACEMENT DU MOTEUR DE LA CLOCHE EGLISE DE STUTZHEIM

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 de l'Eglise de Stutzheim qui présente des problèmes d'usure sur la partie mécanique et électrique, par la Société Heimlich de Strasbourg pour un montant de 1 255,80 € TTC.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'inscription de notre agent de maîtrise à une journée de formation intitulée « maintien des compétences en intervention électrique basse tension » au prix de 251,16 € TTC, à Électricité de Strasbourg.